

Publié le 31.12.2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Jacques-Yves OUIIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR) Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir Jacques-Yves OUIIN), Magali LONCLE (pouvoir à David BOUDET), Christian CALLEJAS (Suppléant d'Éric DUVAL), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Christel POIROT (Pouvoir à Daniel BUISSON), Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Céline LEGRIGEOIS.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FORGEAS

Date de convocation :
12.12.2025
Date d'affichage
12.12.2025

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	34
Titulaires	33
Suppléants	1
Pouvoirs	7
Votants	41
Quorum	23

Délibération n° 2025 /169

Objet : PERSONNEL – Création d'un emploi administratif de directeur général des services des communes de + de 20 000 habitants

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et que les établissements ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel de directeur général des services pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Président.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de filière administrative au grade d'attaché par voie de détachement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

↳ De créer un emploi un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 01 janvier 2026 ;

↳ D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

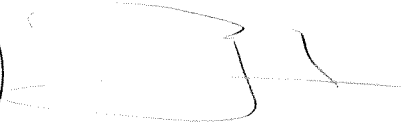
ID : 014-200065589-20251218-2025_169-DE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORGEAS



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr